



Garde d'enfant sans jugement.

Par Michel 13

Bonjour,

Je suis dans une situation délicate.

Jeune papa d'un bébé de 10mois, nous nous sommes séparés avant la naissance avec la maman.

J'ai reconnu l'enfant, j'assume mes devoirs et je veux participer au développement de l'enfant autant que possible. Il est tout pour moi.

Sauf que depuis la naissance, c'est compliqué avec la maman qui a travers diverses excuses pour soit disant protéger l'enfant trop fragile, me limite fortement les visites et garde. De base, c'est une personne égoïste et qui pousse facilement les personnes à bout. Je parle objectivement et pas que de mon cas sur ce point là.

Grâce à des négociations devant un médiateur, j'ai réussi à avoir 6h de visite étalé sur 3 jours à son domicile durant les 2 premiers mois, car allaitement et refusait de tirer le lait.

Des 2mois au 5 mois elle tirait le lait, 3 fois 3h par semaine.

J'ai dû poser de nombreux congés payés plus subis la fatigue de mon rythme de posté alors qu'elle était libre en arrêt maladie.

Autant vous dire que pour créer un lien père fils. Fils qui pleurait car pas l'habitude d'être sans maman.

Quand elle a dû reprendre le travail, elle a voulu me le laisser 3jours entiers par semaine. La il était tout à coup assez grand. Ça l'arrangeait surtout car elle n'avait pas encore de nounou.

Quand elle eu trouvé une nounou, tout à coup j'ai eu le droit que 2 jours par semaine sur les mercredis vendredi samedi et dimanche et une nuitée de 13h la veille à 18h le lendemain (nuitée péniblement décrocher avec l'appui du pédiatre et d'une pédopsychiatre merci à eux).

Étant en rythme de posté au travail avec des horaires décalés, il me faudrait 50 jours de congés par ans pour pouvoir le voir 2jours par semaine avec ses règles là.

Ce qu'il fait que parfois l'enfant me voit 2 fois dans la semaine, parfois une journée ou une nuitée puis plus du tout durant 2 semaines.

J'ai fait une proposition, une nuitée tout les 10jours (durant mes repos), ce qui serait bien plus régulier et stable pour tout le monde. surtout pour l'enfant mais elle ne veut rien entendre.

Une procédure au JAF est lancée depuis mai, et la première audience aurait dû avoir lieu mercredi. Mais la, surprise, personnes nous avait (mon avocat et moi-même) que l'audience avait été reporté au mois suivant à la demande de la partie adverse.

Le problème est que aujourd'hui, elle a déjà ce qu'elle veut et qu'il lui suffit de repousser les audiences pour rester dans ce mode de fonctionnement sans prendre de risques.

Mes questions sont:

A t'elle le droit de m'imposer son rythme, sachant qu'aucun jugement n'a été prononcé?

Puis je exigé de le garder les jours où j'ai envie du moment que je ne l'ai pas plus de 50% du temps. Étant donné qu'on a les mêmes droits ?

Si elle refuse des jours où je souhaite je garder, que puis-je faire? Plainte où autre démarche ?

Quel tactique me conseiller vous?

Merci d'avance pour vos avis ou conseils.

NB: je paye déjà une pension de 200e de mon propre gré.